

COMMUNE DE SAINT MARCEL SUR AUDE
COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 18 JANVIER 2016

L'an deux mil seize et le 18 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARCEL SUR AUDE s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guillaume HERAS, Maire.

PRESENTS : Mme BOSOM – Mme BOULAY – M.CANDELA – Mme CHAPELLE – M.HERAS – M.HLAVATY – Mme LAVAYSSIERE – M.MEREAUD-ODDOVERO – M.NUNEZ – M.PEREZ – M.QUIGNON – Mme ROYERE – M.SALAS

ABSENTS : Mme ANCEAUX – Mme AUBARET – Mme CAVERIVIERE – Mme LAUVIN – M.MARIN – M.PUIG

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : aucuns

Secrétaire de séance : Raymond SALAS

CONVOCATION : 11 janvier 2016

Monsieur Guillaume HERAS, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1- Demande de subvention opération cœur de village – Le Grand Narbonne
- 2- Acquisition hangar – parcelle AP 133
- 3- Vente garage communal – parcelle AB 81
- 4- Projet modification simplifiée PLU de Sallèles d'Aude (suppression d'emplacements réservés)

DELIBERATIONS:

1^{ER} Point : Demande de subvention opération cœur de village – Le Grand Narbonne

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet d'aménagement d'une place publique, avenue de Narbonne, dans le virage.

Il s'agit d'un projet d'acquisition, de démolition d'une remise et d'aménagement d'une place publique.

Cette opération permettra d'améliorer la visibilité dans le virage à l'entrée du village et de participer à l'embellissement du centre ancien.

La réalisation de cette opération est éligible à une subvention du Grand Narbonne au titre de l'opération Cœur de Village. En effet il s'agit de valoriser le centre ancien par l'aménagement d'une place publique piétonne.

Le montant de la dépense s'élève à la somme de 36 000€ HT

Plan de financement :

-Subvention Cœur de village 40%, soit 14 400€

-Fonds propres de la Communes : 60%, soit 21 600€

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité

2^{ème} point : Acquisition hangar – parcelle AP 133

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la proposition d'acquisition faite aux Consorts BOUTET pour le bien suivant :

A SAINT-MARCEL-SUR-AUDE (AUDE) 11120 Les Jardins,
Un hangar destiné au stockage de matériaux et de véhicules municipaux,
Cadastré :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|-------------|------------------|
| AP | 133 | Les Jardins | 00 ha 15 a 56 ca |

Biens mobiliers

Le bien est vendu avec les meubles le garnissant dont une liste est ci-après dressée :

| |
|-----------------------------------|
| Désignation des meubles |
| 1 compresseur remorque cuve 600 L |
| 1 compresseur fixe |
| 5 cuves |
| 3 échelles |
| 1 appareil à souder 380 volts |
| 3 perceuses à colonnes |
| 2 meuleuses |
| 1 portique |
| 4 étaux |
| 1 scie circulaire |
| 1 chaudière |

PROPRIETE JOUISSANCE

La Commune sera propriétaire du **BIEN** à compter du jour de l'acte de vente à recevoir par Maître Arnaud GARCIA Notaire à SALLELES D'AUDE.

L'entrée en jouissance aura lieu par la prise de possession réelle au jour de la présente délibération du Conseil Municipal.

PRIX - CONDITIONS FINANCIERES

PRIX

La vente, en cas de réalisation, aura lieu moyennant le prix de **CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE EUROS (173 000,00 EUR)**, qui sera payable après accomplissement des formalités de publicité foncière.

Vu l'avis du service des Domaines en date du 25 mars 2015, estimant le bien à 90 000€

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir délibéré, adopté à la majorité des suffrages exprimés (1 contre Mme I.Lavayssière)

3^{ème} point : Vente garage communal – parcelle AB 81

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la proposition de vente du garage des services techniques situé 9 avenue Georges Brassens, parcelle AB 81.

Monsieur Michel Pasquetto, domicilié au 1 Impasse de la Mairie a accepté la proposition d'acquisition pour un prix de 60 000€.

Monsieur le Maire rappelle que ce bien fait partie du domaine privé de la Commune et peut donc faire l'objet d'une vente sans désaffectation et déclassement préalables.

Les services techniques déménageront dans de prochains locaux, suite à l'acquisition des hangars des Consorts Boutet.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

4^{ème} point : Projet modification simplifiée PLU de Sallèles d'Aude (suppression d'emplacements réservés)

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le dossier de 3^{ème} modification simplifiée du PLU de la Commune de Sallèles d'Aude, reçu en Mairie le 23 décembre 2015.

Cette modification porte sur la levée de certains emplacements réservés.

Cette modification ne porte pas atteinte aux orientations générales du PADD, ni à son économie générale. Elle n'impacte pas d'espaces boisés, de zones agricoles ou naturelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Emet un avis favorable au projet de 3^{ème} modification simplifiée du PLU de la Commune de Sallèles d'Aude

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 20h15

Pour extrait conforme.

le Maire,

Guillaume HERAS